

Département du Nord

Arrondissement de LILLE

**Communauté de communes P****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION  
CC\_2026\_085**

L'an deux mille vingt six, le sept avril à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à Pont-à-Marcq sous la présidence de Monsieur Philippe DELCOURT, Doyen d'âge, puis de Monsieur Ludovic ROHART, Président élu pour le reste de la séance, suite à la convocation faite le 31 mars 2026, par le Président sortant Monsieur Luc FOUTRY conformément à la loi.

**OBJET :****AFFAIRES GENERALES ET  
NUMERIQUES****AFFAIRES GENERALES*****Création de la  
Conférence des Maires*****Présents au vote de la  
délibération :**

Titulaires et suppléants  
présents : 51  
Procurations : 2

**Nombre de votants : 53****Présents :**

Didier DALLOY, Luc FOUTRY, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Arnaud HOTTIN, Léone PIERKOT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Matthieu LESTOQUOY, Olivier VERCRUYSSSE, Jean-Luc LEFEBVRE, Bernard CHOCRAUX, Nicolas CUVELIER, David DUHAYON, Alain DUCHESNE, Renaud BIENKOWSKI, Pascal FROMONT, Stéphanie DUFERMONT, Nadège BOURGHELLE-KOS, Amandine GOUDARD, Cyprien DUBUS, Benjamin DUMORTIER, Marion DUBOIS, Joséphine FOSSAERT-LELOUTRE, Xavier GIRARD, Jean MOULLIERE, Anne WAUQUIER, José DUHAMEL, Régis BUE, Véronique DELOBEL, Thomas KOLAR, Sylvain CLEMENT, Marie CIETERS, Thierry DEPOORTERE, Jean-Louis DAUCHY, Sylvain BEAUVOIS, Vinciane FABER, Aline DESCAMPS, Bruno RUSINEK, Adrien LARTISIEN, Mady DORCHIES, Marc DUPUIS, Nathalie GABRYELEWICZ, Ludovic ROHART, Stéphanie DERNAUCOURT, Eric BRUNIN, Sylvain PEREZ, François-Hubert DESCAMPS, Martine PEREZ, Paul DHALLEWYN, Etienne BALY (suppléant de Christophe THIEBAUT)

**Ont donné pouvoir :**

Guy SCHRYVE, procuration à Frédéric PRADALIER  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY

**Secrétaire de Séance : Jean MOULLIERE**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 7 avril 2026**

**Délibération CC\_2026\_085**

**AFFAIRES GENERALES ET NUMERIQUES**

**AFFAIRES GENERALES**

***Création de la Conférence des Maires***

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'article L5211-11-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose :

*« La création d'une conférence des maires est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, sauf lorsque le bureau de l'établissement public comprend déjà l'ensemble des maires des communes membres.*

*La conférence des maires est présidée par le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Outre le président de l'établissement, elle comprend les maires des communes membres.*

*Elle se réunit, sur un ordre du jour déterminé, à l'initiative du président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre ou, dans la limite de quatre réunions par an, à la demande d'un tiers des maires. »*

Ses avis sont transmis aux conseillers municipaux.

Où l'exposé de son Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE, le conseil communautaire :

**DECIDE (par 53 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 53 VOTANTS) :**

- ***D'acter la création de la Conférence des Maires.***

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.  
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


**Jean MOULLIERE**



Pour extrait conforme,

Le Président,

**Ludovic ROHART**



## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Pevele-Carembault | CCPC  
Utilisateur : PASTELL Plateforme

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	CC_085
Objet :	Création de la Conférence des maires
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-04-07 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.7 - Intercommunalite
Identifiant unique :	059-200041960-20260407-CC_085-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 059-200041960-20260407-CC_085-DE-1-1_0.xml	text/xml	850 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : CC_085 _ Cr_ation de la Conf__rence des Maires.pdf Nom métier : 99_DE-059-200041960-20260407-CC_085-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	144.9 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'etre postee	9 avril 2026 à 16h20min55s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	9 avril 2026 à 16h20min57s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Lorena
En attente de transmission	9 avril 2026 à 16h21min10s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	9 avril 2026 à 16h21min13s	Transmis au MI
Acquittement reçu	9 avril 2026 à 16h21min24s	Reçu par le MI le 2026-04-09